

qui motivent ces entretiens officieux. Cela pourrait se faire sans léser en rien la position ou le prestige des deux autres grandes puissances.

Le ministre ne nous a pas dit si l'on a bien discuté de la question des consultations au cours de la réunion de l'OTAN. Cette question intéresse les députés, pour autant qu'elle s'applique aux problèmes de défense dont nous sommes saisis au cours de la présente session, et elle découle précisément du problème que le ministre a signalé, à la fin de son exposé, au sujet de l'abattage, le 1^{er} mai, d'un avion américain qui avait pénétré à 1500 milles à l'intérieur du territoire de l'Union soviétique.

Le ministre n'a rien dit de l'annonce faite hier, et dont on a dû avoir connaissance à la réunion de l'OTAN, de l'intention du gouvernement des États-Unis de poursuivre certains essais nucléaires souterrains.

L'hon. M. Green: Je dois signaler que la déclaration a été faite après la réunion de l'OTAN. Nous n'en savions rien.

L'hon. M. Martin: Le ministre répond maintenant à mon observation en disant que la déclaration que le Président a faite hier n'est pas parvenue aux oreilles de la conférence plénière; c'est une preuve de plus de l'importance qu'il y a de consultations plus complètes. Il est difficile de concevoir que les États-Unis se soient suffisamment acquittés de leurs obligations en matière de consultation s'ils n'ont pas annoncé la chose à leurs associés de l'OTAN à Istanbul.

Nous remarquons avec satisfaction l'observation du ministre...

L'hon. M. Green: Permettez-moi de signaler à l'honorable député que ce n'est pas le Conseil de l'OTAN mais la conférence des trois puissances nucléaires qui s'occupe de la question des essais nucléaires. Ce sont elles qui s'occupent de la question d'interdire les essais nucléaires.

L'hon. M. Martin: Le ministre comprendra, j'en suis certain, que ce fait élémentaire serait grandement apprécié par toute la Chambre. Il se rattache d'ailleurs étroitement à la question du désarmement; c'est pourquoi j'ai peine à comprendre comment nous pouvons prétendre être consultés sur toute la ligne au sujet de questions qui touchent, directement ou indirectement, au désarmement lorsqu'un fait comme celui-là n'a pas été signalé à tous les membres de l'OTAN.

J'allais dire que nous approuvons le ministre d'avoir appuyé les observations du secrétaire général de l'ONU, étant donné surtout que les observations avaient trait au rôle que pourrait jouer une police internationale à l'égard de la mise en vigueur d'un désarmement partiel ou général.

Le ministre n'a pas parlé de la participation de la Chine à un accord de désarmement, question qui, de toute évidence, fait l'objet d'un échange de vues à la conférence des premiers ministres qui se tient en ce moment, comme elle a nul doute été abordée au cours de la réunion du Conseil de l'OTAN.

Le ministre ne nous a pas dit si les États-Unis avaient manifesté leur intention d'appuyer plus fermement l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord. Nous aurions cru qu'au moment où le conseil a étudié la question de relations commerciales plus libres, et d'un commerce tendant à favoriser la paix, le Canada exprimerait son opinion traditionnelle, savoir qu'un des meilleurs moyens de faire de l'OTAN un instrument efficace d'action collective, ce serait de reconnaître l'importance de la coopération tant économique que politique.

Enfin, quant à l'incident du 1^{er} mai, l'abattage d'un avion américain par l'Union soviétique, des membres de notre parti feront inscrire des questions au *Feuilleton*, car selon nous ce sera la meilleure façon d'obtenir de plus amples renseignements; mais nous convenons tous avec le ministre que cet incident a inquiété et ému la plupart des Canadiens ces jours-ci. Nous espérons que le moment où l'incident s'est produit et la nature même de l'incident ne nuiront pas aux pourparlers très importants qui doivent s'engager dans quelques jours entre les quatre grandes puissances.

Je suis bien de l'avis du ministre, c'est-à-dire que, si l'Union soviétique avait accepté la proposition relative à la libre circulation aérienne, il n'y aurait pas eu de nécessité que pareil incident se produise. Le ministre a parlé de déclarations qu'a faites le premier ministre à propos de l'application du principe de la libre circulation aérienne dans l'Arctique. Je rappelle au ministre l'attitude qu'ont adoptée son prédécesseur et l'ancien gouvernement en 1955, alors qu'ils ont appuyé une proposition du président Eisenhower, suivant laquelle il devrait y avoir réciprocité d'inspection aérienne d'établissements militaires tant aux États-Unis qu'en Union soviétique. Si cette proposition avait été adoptée, un climat de confiance aurait été créé dans le monde et l'importance d'incidents de ce genre aurait été réduite au minimum. Cependant, l'Union soviétique a rejeté la proposition américaine.

Comme je l'ai dit tantôt, nous aurons des questions à poser à l'appel de l'ordre du jour. Je tiens à assurer au ministre, encore une fois, que même si nous ne sommes pas tout à fait d'accord et si nous faisons grand état de ce genre de choses, nous nous rallions en grande mesure aux objectifs que l'honorable ministre a en vue. Au sujet de la question du